



Futur(e)s Diplômé(e)s

Vos démarches d'inscription au tableau Vous allez obtenir votre diplôme

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre profession. Toutefois, avant de pouvoir vous consacrer à vos patients, il est **obligatoire de vous inscrire** auprès d'un Conseil Départemental de l'Ordre.

Dans quel département s'inscrire ?

- Vous exercez en **libéral ou en salarié** : demandez votre inscription auprès du **Conseil du département dans lequel le lieu d'exercice** va être établi.
- Vous exercez en **libéral et salarié (activité mixte)** : le **CDO d'inscription est celui de votre résidence professionnelle libérale**.
- Vous **n'effectuez que des remplacements** : demandez votre inscription au **CDO de votre résidence personnelle**, le lieu de votre résidence professionnelle étant celle de votre domicile.

Si vous demandez votre inscription au conseil départemental du Pas-de-Calais, veuillez nous adresser au siège CDOMK du Pas-de-Calais
Centre INITIA - 1039 rue Christophe Colomb - 62700 Bruay-La-Buissière
un dossier complet (formulaire de demande d'inscription au tableau et liste des pièces obligatoires téléchargeables sur le site du CDO62 pasdecalaire.ordremk.fr).

A réception du **dossier complet** (formulaire et pièces), une attestation de dépôt de demande d'inscription vous est adressée par courrier. Ce document vous permettra d'effectuer toutes démarches utiles auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, de l'URSSAF et de la CARPIMKO pour les professionnels libéraux ou de votre employeur pour les salariés.

Cette année au vu des conditions sanitaires et ne pouvant assurer la distanciation physique suffisante, il n'y aura pas d'entretiens. Merci de nous adresser le 25/06 votre attestation provisoire de diplôme pour finaliser votre inscription à l'ordre.



Le dépôt d'une demande d'inscription ne légalise pas l'exercice professionnel. Seule l'inscription au Tableau de l'Ordre vous donne le droit d'exercer